

Initiatives ministérielles

des paiements anticipés seraient déterminés chaque année par le ministre jusqu'à concurrence de 250 000 \$. Cela répond au vœu de nombreuses organisations de producteurs. Auparavant, les montants maximums étaient de 30 000 \$ pour un producteur indépendant, 60 000 \$ pour une association de deux producteurs et 90 000 \$ pour une société regroupant trois producteurs ou plus.

Ces limites législatives ont été établies pour restreindre les coûts en intérêts du gouvernement, mais puisque le gouvernement ne paie plus les intérêts, nous pouvons supprimer ces limites et laisser le ministre de l'Agriculture en fixer de nouvelles.

Je fais remarquer ici qu'on modifie la Loi sur le paiement anticipé des récoltes pour y inclure l'avoine. Nous le faisons parce que la Commission canadienne du blé ne fait plus la mise en maché de l'avoine des Prairies.

En vertu de la mesure à l'étude aujourd'hui, les agriculteurs pourront encore obtenir le crédit dont ils ont besoin pour garder les récoltes hors du marché aussi longtemps qu'ils le voudront. Le principal changement est qu'ils devront maintenant payer de l'intérêt sur les emprunts contractés. Cela veut dire que la décision de vendre ou de retenir leur récolte se fondera sur des principes de gestion d'une entreprise et non plus sur la possibilité d'emprunter sans intérêt.

Les taux d'intérêt se fonderont sur ceux négociés par la Commission canadienne du blé ou les associations de producteurs avec les prêteurs. Ils seront sensiblement inférieurs à ceux qui seraient exigés si les producteurs ou leurs associations cherchaient à obtenir du crédit indépendamment des programmes de garantie fédérale. Les agriculteurs agissant en leur propre nom paieraient en général des taux d'un à trois points plus élevés que ceux qui seront négociés. Les agriculteurs ont l'habitude de conserver des stocks en réserve après la récolte. Ils le font pour échelonner les livraisons, parce qu'ils comptent que les prix vont s'améliorer au cours de l'année ou parce qu'ils ont intérêt à reporter les recettes à l'année suivante. Ces décisions relèvent de la gestion d'une entreprise et les frais d'intérêt sur les stocks sont des dépenses que les entreprises canadiennes doivent régulièrement acquitter.

Les modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies épargneront aux contribuables et au Trésor fédéral une vingtaine de millions de dollars au cours de la

présente année financière. Le total des économies sera de 100 millions au cours des quatre prochaines années.

Chacun doit contribuer à la réduction du déficit. Dans ce cas, le gouvernement du Canada demande aux agriculteurs d'y contribuer modestement aussi.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous avons réussi à ramener le déficit de 38 milliards de dollars en 1984 à 28,7 milliards l'année dernière, ce qui représente une réduction de près de 10 milliards. C'est là une tâche très pénible.

De même, nous avons réussi à freiner la croissance de la dette. Avant notre arrivée, elle augmentait à un taux de 24 p. 100 par an. Aujourd'hui, ce taux est inférieur à 10 p. 100. Comme le ministre des Finances l'a dit, nous avons réduit la taille et le coût de l'administration fédérale. Nous avons réduit l'effectif de la fonction publique. Nous avons pris des mesures pour diminuer les dépenses, afin qu'elles correspondent davantage à nos recettes.

Malgré tous ces efforts, la dette demeure toujours très lourde.

M. Milliken: N'oubliez pas les énormes augmentations d'impôts.

M. Mazankowski: C'est pour cette raison qu'en avril dernier, mon collègue, le ministre des Finances, a prescrit un certain nombre de mesures très dures dont nous demandons à tous les Canadiens de partager la charge, des mesures qui comprennent la disposition à l'étude et qui permettront, dans l'ensemble, de ramener le déficit à près de 15 milliards de dollars vers 1993 ou 1994.

J'ai entendu le député dire: «N'oublions pas les impôts». Ce qui me fait penser à la dette que nous a transmise le gouvernement libéral et qui s'établit à 200 milliards de dollars.

M. Peterson: À combien s'élève-t-elle maintenant?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, à combien s'élève-t-elle? Je suis heureux que le député pose la question. Elle est d'environ 350 milliards de dollars, dont 150 milliards sont constitués des intérêts sur la dette que les libéraux nous ont laissée en 1984. Nous n'avons pas augmenté d'un cent cette dette par le truchement des dépenses consacrées aux programmes.

M. Harvard: Vous êtes au pouvoir depuis cinq ans.

M. Mazankowski: Ce dont nous avons hérité, c'est d'une dette colossale que les Canadiens doivent maintenant rembourser, pour laquelle ils doivent faire des sacrifices. Les députés libéraux diront ce qu'ils voudront, ils